La droite et les migrations – Elias LEJAMTEL

**Rendu avec 1 jour de retard.**

Comme l’a montré René Rémond, l’apparition historique du concept de droite en France né d’une opposition à la gauche socialiste.

La Droite se définit donc le plus souvent négativement, en opposition à la Gauche. Au sens le plus large, la droite se définit comme un conservatisme vis-à-vis des mouvements progressistes impulsés par la gauche. Ce progressisme peut prendre plusieurs facettes : la défense de la République, la défense des minorités, la défense d’une plus forte égalité dans la société. Ainsi, la Droite, dans son sens le plus large, s’est défini entre 1848 et 1986 de plusieurs manières : opposition au régime républicain d’abord, conservatisme des valeurs et des structures sociales ensuite. Il est donc difficile de parler de la droite, comme d’un monolithe et il est plus juste de parler des droites. A ce titre, Rémond avance la thèse selon laquelle il n'y aurait pas en France une seule droite, mais trois, issues des conflits de la Révolution française : les droites légitimiste (droite contre-révolutionnaire), orléaniste (droite libérale) et bonapartiste (droite césarienne). **Rajouter la distinction entre droite et extrême-droite : la 1ère joue le jeu du ^parlementarisme en France ; la 2nde est anti-système et vise docn à renverser le régime en place.** Sans valider ou infirmer cette thèse, on peut dire que la définition de la droite est avant tout une définition historique et la droite de 1848 n'est pas la droite de 1986. On peut aussi dire que la droite, en tant que courant politique prends des masques différents selon que l’on parle d’électeurs de droite, de syndicats de droite, de parti de droite ou de gouvernement de droite. Néanmoins, on peut retrouver une continuité idéologique dans cette multitude de définitions. Autrement dit, il y a une cohérence globale de la droite sur certains thèmes dont le thème de l’immigration. Les migrations se définissent comme un déplacement de populations qui passent d'un pays dans un autre pour s'y établir. D’un point de vue global, on peut considérer que les électeurs de droite ont toujours regardé avec méfiance les immigrés, et que les gouvernements de droite ont souvent eu comme priorité de contrôler les frontières et de limiter les flux. Cependant, on sait aussi qu’il y a un lien entre le patronat et la Droite et ces derniers ont parfois poussé pour que des travailleurs étrangers puissent venir en France. Ainsi, certaine politique portée par des hommes et des femmes de droite ont pu favoriser l’immigration.

Nous nous demanderons donc si la lutte contre l’immigration a été un ciment idéologique pour les droites françaises entre 1848 et 1986 ?

Notre plan sera chronologique au regard du lien fort entre la définition de la droite et le régime politique. Après avoir vu qu’entre 1848 et 1879, la gestion migratoire de la Droite est fluctuante selon les variations économiques, nous analyserons la montée du nationalisme et de la xénophobie entre 1879 et 1938, avant de voir que l’immigration devient un thème de plus en plus important pour la droite de 1946 à 1986, en raison de la montée de l’extrême droite.

Dans un premier temps, il semble que la droite entre 1848 et 1879 adapte sa politique migratoire selon la conjoncture économique du moment.

* 1. Conservatisme du la 2ème République

Si le gouvernement provisoire de 1848 avait obtenu un certain nombre d’acquis comme l’abolition de l’esclavage, l’arrivée du « parti de l’ordre » peu de temps après donne à la 2ème République une coloration conservatrice. Ici, il n’y a pas de revendications politiques derrière le traitement des étrangers par le « partie de l’ordre », puis par le président Bonaparte mais dans un contexte de crise économique et financière, il y aura un contrôle plus nette des migrations. L’adoption d’une loi sur « la naturalisation et le séjour des étrangers en France », le 3 décembre 1849 en est une des illustrations. D’abord ce texte rétablit une obligation de durée de résidence de dix ans sur le territoire national pour les étrangers qui souhaiteraient demander la naturalisation. Dans le même temps, la loi rend de nouveau obligatoire l’étape préalable de l’admission à domicile, indispensable avant toute demande de naturalisation. Par ailleurs, son article 7 donne pouvoir au ministère de l’Intérieur d’enjoindre à tout étranger voyageant ou résidant en France, de sortir immédiatement du territoire français, et le faire conduire à la frontière. Dans les départements frontaliers, les préfets peuvent bénéficier du même droit, « à charge d’en référer immédiatement au ministère de l’Intérieur ». Il y a là, une première illustration dans la période, d’une volonté des hommes politiques de droite de séparer le bon grain de l’ivraie des migrations. C’est d’ailleurs dans cette perspective que le premier recensement des étrangers résidant sur le territoire est effectué avec 13 000 étrangers. On retrouve dès le début de la 2ème République, l’exil comme outil politique face aux oppositions de gauche. Ainsi, aux lendemains d’une manifestation pacifique, Alexandre Ledru-Rollin est contraint à l’exil.

1.2 : Un empire libéral qui favorise une immigration de travail

Le second empire semble être plus libéral que le gouvernement de 1848 à 1852. Si le pouvoir en place lors de la 2ème République ne se revendique pas de « droite », en revanche, Napoléon III, suite à son coup d’état, revendique clairement une hostilité envers les Républicains. Une circulaire du 12 décembre 1851, autorise les préfets de départements à expulser d’urgence tous les étrangers dont la présence leur paraîtrait « dangereuse au point de vue politique », c’est-à-dire les étrangers d’opinion républicaine. Cependant, une mutation s’opère sur le type de migrations en France. Alors que de 1830 à 1848, il y avait une migration politique forte, cette dernière recule au profit d’une migration de travail. En effet, les populations étrangères qui se distinguaient en 1848 était les révolutionnaires polonais, tandis que durant le Second Empire, c’est les Belges qui deviennent la nationalité étrangère la plus importante. Les étrangers restent donc durant le Second Empire, une population toujours importante : en 1851, il y avait 380 000 étrangers recensés, ils sont 635 000 quinze ans plus tard. Napoléon III peut être considéré comme un homme politique de droite de par la forme de son régime politique : un Empire. Cependant, e Second Empire est analysé en deux périodes par les historiens : la première qualifiée d'Empire autoritaire qui s'étend globalement de 1852 à 1860 s'oppose à la seconde, dite de l'Empire libéral, s'étalant globalement de 1860 à 1870. Ce libéralisme de Napoléon III se traduit de la manière la plus visible par le grand nombre de traité de libre échange qu’il signe avec les pays voisins de la France (traité Codben-Chevalier). En parallèle de ce libre échange de marchandise, il y a une forme de libre circulation des étrangers. En théorie, les migrants belges et hollandais doivent pour passer en France, se munir d’un passeport, d’un livret ouvrier muni d’un visa consulaire, ainsi que d’un certificat attestant qu’ils peuvent subvenir à leurs besoins. En pratique, le passage de la frontière par les émigrants s’effectue souvent sans que ceux-ci ne disposent de tous ces papiers. En 1861, la décision est prise par le ministère de l’Intérieur français de ne plus exiger de contrôle du passeport des voyageurs et des émigrants belges et hollandais venus en France. Il s’agit d’une mesure de réciprocité, faisant suite à l’autorisation donnée aux citoyens de circuler sans passeport en Belgique et aux Pays-Bas. En raison d’une conjecture économique favorable durant le Second Empire, les migrations ne sont donc pas regardées avec hostilité, mais comme un moyen de développement économique dans une France qui entame un tournant libéral, malgré un régime politique et un pouvoir anti-républicain, qui censure la presse et les oppositions et dont les aspects démocratiques sont très limités. Si les circulations de travailleurs français et étrangers sont rendues plus aisés, des conflits entre travailleurs français et étrangers émergent, mais ces conflits ne trouvent pas de débouchés politiques, et aucune organisation de droite ne les revendique.

1.3 : Thiers et MacMahon plus à droite que Napoléon III

La chute de Napoléon III suite à la guerre contre la Prusse ne se traduit pas par un retour au pouvoir des forces progressistes. Au contraire, la Commune de Paris radicalise le pouvoir politique qui s’y oppose, si bien qu’on peut considérer paradoxalement Adolphe Thiers comme plus à droite que Napoléon III malgré la renaissance de la République. Le cas d’Adolphe Thiers est démonstratif de la difficulté de cerner ce qu’est la Droite à cette époque. En effet, le début de carrière de Thiers est marqué par un engagement républicain très fort, si bien qu’on le considérait comme une personnalité de gauche radicale. Les débuts de la IIIè République marque une méfiance plus forte vis-à-vis des migrations. Déjà, Thiers va contraindre à l’exil vers l’Algérie la plupart des communards. La jeune IIIè République doit gérer plusieurs dossiers de migrations. En vertu du traité de reddition de l’Alsace-Lorraine à la Prusse, le pouvoir en place doit gérer une migration interne d’alsaciens et de lorrains qui souhaitent rester en France. En 1872, ces derniers reçoivent un droit d’option et peuvent choisir ou la France ou l’Allemagne. 130 000 choisissent la France et quittent leur territoire pour passer la frontière. Le gouvernement n’élude pas la question de la gestion de ces 130 000 personnes et leur intégration est effective par des bons pour des logements, repas, vêtements. Notons que le gouvernement MacMahon (qui était un légitimiste) accueillent plus de 15 000 carlistes espagnols, (eux aussi légitimistes). Il y a donc une proximité idéologique qui est crée par les migrations.

Transition :

On a donc vu qu’entre 1848 et 1879, les représentants de la droite, qui se définit avant tout par son rejet de la République et son goût pour l’ordre, ne font pas de la question migratoire, une question cardinale. Le plus souvent, les étrangers sont expulsés non en raison de leur caractère d’étranger mais en raison de leur républicanisme. On a même vu avec le Second Empire qu’une immigration de travail est encouragé. Le trait commun du parti de l’ordre à Adolphe Thiers c’est l’utilisation de l’exil forcé contre les opposants politiques. Il est assez frappant de remarquer que peu de personnalités politiques pensent leur action selon l’axe droite-gauche. Cependant, à partir des années 80, cet axe va devenir plus claire. Surtout, la droite va trouver une définition positive, c’est-à-dire qu’elle ne va plus seulement se définir comme une opposition aux mouvements républicains et progressistes. L’immigration va devenir un sujet de crispation pour les hommes politiques de droite. Ils vont s’en servir pour créer une adhésion autour de leur projet nationaliste. Comme l’écrit Laurent Dornel « les étrangers, et plus particulièrement les travailleurs deviennent un nouveau problème et un nouvel enjeu politique au cours des années 1880 1890 pendants lesquelles s’affirme un nationalisme républicain ». C’est ce que nous allons voir dans un second temps

2.1 : Le poids de la presse et de l’opinion publique dans la critique de l’immigration

Tout d’abord, il y a la naissance d’une opinion publique de droite qui tient un discours précis sur l’immigration. La droite va commencer à trouver une définition positive, c’est-à-dire qu’elle ne va plus exclusivement se définir par la réaction aux mouvements progressistes de gauche. La défaite contre la Prusse nourri un nationalisme qui va devenir un courant politique important de la 3ème République. Charles Maurras, écrivain d’extrême droite et monarchiste, promeut un « nationalisme intégral » qui refuse toute possible intégration des étrangers assimilés à l’un des « quatres états confédérés des protestants, Juifs, francs-maçons et métèques ». Pour la première fois, apparaît l’idée que les migrations seraient un poison pour la France et qu’il faut stopper toute immigration en France. Il convient de faire la différence entre l’extrême droite anti système et structurellement anti immigration et la droite, légaliste et par moment pro-immigration. Maurras est le fondateur de l’Action française. L’Action française est uns des quotidiens de droite qui participe à la profusion médiatique de cette période. La presse va jouer un grand rôle politique dans la 3ème République. Les médias d’extrême droite mais aussi de droite utilise un imaginaire xénophobe et raciste (2 termes qui font l’apparition début 1900) pour attirer les lecteurs. Ces médias relayent par exemple des faits divers, genre journalistique nouveaux, qui mettent en avant des crimes où des étrangers portes préjudice à une français « de souche ». Si ces médias ne mettent pas en avant une critique de la migration en tant que telle, le rejet de l’étranger qu’ils suscitent, le rejet du « eux » contre le « nous » alimentent une volonté politique dans l’opinion de fermer les frontières et une vision de la migration comme l’importation d’une criminalité étrangère.

2.2 : Une droite morcelée et des décisions politiques qui se modifient au gré des crises et des bonnes situations économiques dans la 3ème République

**Noter que la droite revient au pouvoir en France après la 1ère guerre mondiale au travers de la Chambre « bleu horizon », du « Bloc national » mené par Raymond Poincaré qui accède, après avoir été président de la République de 1913 à 1920, pour la 2nde fois, à la présidence du conseil de 1922 à 1924 et de 1926 à 1929 : il prône alors un plus grande contrôle des communautés étrangères et, « en même temps », appuie l’arrivée massive de travailleurs étrangers dans le cadre de la Reconstruction de la France.**

Face à l’émergence d’une opinion publique en France, les partis de droite vont être amené à trouver des réponses aux inquiétudes des électeurs. En fait, durant la 3ème République, on a véritablement plusieurs droites. Déjà une droite monarchiste anti-républicaine que l’on peut qualifier d’extrême droite avec Charles Maurras. On a une droite républicaine, qui va devenir sensible au libéralisme, enfin, on a plusieurs républicains, qui était jadis dans l’opposition de gauche à Napoléon III et son régime, qui vont devenir par l’exercice du pouvoir, des conservateurs ou des opportunistes amenés à faire des alliances avec la droite républicaine voire qui vont glisser à droite de l’échiquier politique de 1870 à 1914. Notons aussi le cas particulier du boulangisme qui capte un électorat de droite comme de gauche. La confusion est encore plus importante quand on sait que le nationalisme de cette époque, et la critique des étrangers en France est transpartisane. Les partis de gauche, souhaitent répondre à leur électorat ouvrier qui à certains égards, peuvent adopter une attitude xénophobe ou nationalisme avec le cas des rixes. Ainsi, les décisions politiques importantes en matière de gestion de l’immigration sont prises par des hommes politiques de droite comme de gauche. Ainsi, le socialiste Millerand décrète que les marchés de travaux publics sont soumis à un quota de travailleurs étrangers. Après la Première Guerre Mondiale, les gouvernements des années 20 sont tous plus ou moins des alliances entre le Parti Radical, et les Modérés. C’est ce qu’on appelle l’Alliance démocratique, qui va du centre gauche à la droite libérale. C’est à cette période que la France devient le premier pays d'immigration entre les deux guerres. Tous les secteurs industriels sont demandeurs, les secteurs de services également. Sous la pression des employeurs et des groupements professionnels, la Société générale d'immigration voit le jour en 1924. Liée, à la fois aux pouvoirs publics, au comité des Houillères et aux agriculteurs du nord-est, elle fera venir un tiers des étrangers présents sur notre territoire entre 1924 et 1930. Dirigé par des grands patrons – comme son vice-président Henri de Peyerimhoff de Fontenelle, dirigeant du comité des houillères – et des membres du syndicalisme patronal – à l’image d’Edouard de Warren, la société jouit d’une grande liberté de manœuvre en raison de son poids économique et politique. De ce fait, la SGI est à l’origine de l’introduction en France de plus de 400 000 travailleurs entre 1924 et 1930

2.3 : La crise des années 30 engendrent un virage xénophobe de la droite sur la question migratoire

Dans les années 30, on a une vague de xénophobie et d’antisémitisme sans précédent, porté par des mouvements et partis fascistes. La droite non fasciste, c’est-à-dire qui se différencie de l’extrême va dans ses années être attentives malgré tout aux questions migratoires. Déjà, des mouvements de droite classique vont parfois défiler avec l’extrême droite comme le 6 février 34. L’un des ponts entre ces deux familles politiques c’est la lutte contre l’immigration et contre les étrangers. Les gouvernements de droite des années 30 vont partir du principe que la meilleure manière de lutter contre le fascisme, et contre l’extrême droite, c’est de répondre aux attentes de cet électorat en matière d’immigration. Il y a une radicalisation de la droite dans les années 30 en général et sur les politiques migratoires en particulier. Daladier va par exemple fermer quasi intégralement les frontières dès 1938. Plusieurs cadres de droite vont rejoindre le régime de Vichy qui prolonge avec une intensité plus forte, le contrôle total des migrations.

**= Vichy ne se contente pas de se placer dans une quelconque « continuité » avec la politique de Daladier mais l’aggrave très fortement.**

Si un électorat de droite se met en place entre 1870 et 1938, frontalement hostile aux flux migratoires et aux étrangers, à l’exception notable des grands patrons, les décisions politiques des gouvernements de droite s’adaptent au marché. La grave crise économique engendre quasi mécaniquement un rejet de l’immigration de la Droite. En 1946, la plupart des mouvements de droite, hors gaullisme, sont disqualifiés de par leur collaboration au régime de Vichy. Le général de Gaulle a donc le champ libre à droite pour imposer sa vision de l’immigration. C’est ce que nous allons voir dans un dernier temps

3.1 Le gaullisme, mouvement protéiforme, qui affiche une tolérance vis-à-vis d’une immigration spontanée de travail.

**La droite s’incarne à partir de 1944/45 par les mesures législatives et réglementaires : cf en 1945 les ordonnances de De Gaulle sur l’accès des étrangers en France, voire leur naturalisation éventuelle.**

**Les années 50 de la IVe République sont marqués par une droite plutôt favoirable aux travailleurs étrangers dans le cadre de la Reconstruction et de la modernisation liée aux « Trente Glorieuses » (cf Pierre Mendès-France). Noter à l’époque l’émergence d’une droite populiste qui s’oriente assez vite vers l’extrême-droite renaissante : le poujadisme, aux idées réactionnaires et défavorables à la présence de travailleurs étrangers en France.**

A la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, le gaullisme apparaît comme le seul mouvement de droite qui n’a pas été disqualifié par la collaboration. Au contraire, auréolée de la Résistance, le général de Gaulle, avec son parti l’UDR, va être la figure politique majeure du début de la Quatrième République, et de la Cinquième République. Le gaullisme est protéiforme, c’est un bonapartisme : l’unique lien nécessaire à tous les gaullistes, c’est l’attachement à la figure du général de Gaulle. On retrouve donc des gaullistes à tendance sociale comme Chaban Delmas et des gaullistes aux valeurs très conservatrices comme Marie France Garaud ou le général lui-même. En 1946, les ordonnances mises en place par De Gaulle présentent deux mesures paradoxales : ouverture des frontières pour accueillir une main d’œuvre étrangère et dans le même temps assouplissement juridique des exclusions des étrangers en situation illégale. Durant la quatrième, l’éphémère mouvement poujadiste réactive une adhésion par la critique de l’immigration. La politique gaulliste va surtout se déployer avec la création de la Vème République. La politique migratoire du gaullisme n’est donc pas monolithique et de toute manière, elle est liée au besoin de main d’œuvre en France dans les années 50 et 60. L’immigration spontanée, dite aussi sauvage va donc être encouragée par les pouvoirs publics aussi longtemps qu’elle répond aux besoins immédiats de l’économie française et sous les deux mandats gaullistes, on passe de 2,2 millions d’étrangers en France en 1954 à 3,1 millions en 1968 selon l’INSEE. Toutefois, le pouvoir gaulliste va être confrontée à une vague migratoire sans précédent suite à la fin de la Guerre d’Algérie. En quelques mois, 1,3 millions colons et de harkis débarquent en France métropolitaine. Les pouvoirs publics vont mettre en place une politique différentes selon l’origine de ces migrants. Le français blanc est accueilli et intégré en priorité, tandis que les harkis sont parqués dans des camps puis dans des villages de fortunes pendant plusieurs années. Cette décision n’est pas mise en avant par le pouvoir en place mais elle témoigne tout de même d’un lien entre la philosophie politique de droite et une forme de priorité nationale. En parallèle, 15 000 bulgares vont être accueillis avec diligence par le pouvoir gaulliste, à des fins géopolitiques. Il s’agit de montrer les valeurs du monde occidental libre face à la dictature soviétique.

3.2. Valérie Giscard d’Estaing entre mesures d’ouverture et mesures coercitives

La tolérance, voire l’incitation d’arrivée de migrants par un gouvernement de droite semble être un cas particulier, qui ne put avoir lieu que selon un contexte de prospérité économique. De ce fait, le mandat de Valérie Giscard d’Estaing, qui coïncide avec le choc pétrolier de 1974, va marquer un retour des politiques de contrôle de flux mise en place par la Droite. L’arrivée au pouvoir de Valérie Giscard d’Estaing est en partie une conséquence de mai 68. Face à la France gaulliste, ce jeune président semble plus moderne et à plusieurs égards, il l’est. Giscard d’Estaing est un homme politique de centre-droit, qui s’affiche comme libéral. Ce libéralisme prend des allures progressistes puisqu’il accompagne certaines revendications émancipatrices de mai 68 dont l’exemple le plus marquant est la légalisation de l’avortement. Le rapport du libéralisme giscardien aux migrations a certains traits qui s’éloignent d’un conservatisme traditionnel de la droite. De fait, les débuts du septennat sont marqués par quelques mesures libérales, telles que l’officialisation du droit du regroupement familial. Le regroupement familial est, plus qu’une mesure d’assouplissement du contrôle des flux migratoire, véritablement un vecteur de migrations, ce qui est assez inédit dans l’histoire de la droite. Cependant, en parallèle, en 1974, à la suite du choc pétrolier, les pouvoirs publics décident de suspendre l’immigration de travail. L’objectif est de limiter les flux et de lutter contre l’immigration. On a la mise en place de contrôle aux frontières de plus en plus draconiens d’une part et la mise en place de plus de dispositifs permettant de contrôler puis renvoyer les clandestins à l’intérieur du territoire, avec la loi Stéloru qui prévoit un objectif annuel de 35 000 départs par an. La logique première de ce contrôle des flux est d’ordre économique. La demande de main d’œuvre immigré des Trente Glorieuses est passée, et l’on estime qu’il n’est plus nécessaire de faire venir autant de personnes par an. Ainsi, c’est selon un pragmatisme économique que le pouvoir limite les flux migratoires et non selon une promesse programmatique ou une stratégie structurée. On voit toutefois se développer durant le septennat, une idéologie sécuritaire à droite dont la traduction la plus flagrante est la création du FN. L’électorat d’une droite plus classique et certains cadres du RPR crée en 1976, deviennent de plus en plus sensibles à ces thèmes.

3.3. Une droite qui s’assume comme anti-immigration avec Pasqua

Avec VGE, on a une pratique du pouvoir qui limite l’immigration mais cette politique n’est pas la plus mise en avant pour la défense de son bilan en 1981. Pourtant, c’est à partir de là, que le sujet de l’immigration devient porteur pour l’électorat et les partis de droite. L’intérêt des partis et de l’électorat de droite aux thèmes sécuritaires et à l’immigration va devenir d’autant plus sensible que la Droite va se retrouver pour la première fois dans l’opposition en 1981. Pour marquer ces différences avec la gauche au pouvoir, le RPR va surinvestir ses questions pour mobiliser son électorat. La critique de l’immigration devient d’autant plus nécessaire avec la montée en puissance du FN qui capte un électorat de droite classique. Dès lors Charles Pasqua, en 1985, donne une interview à Valeurs Actuelles dans lequel il déclare que « l’électorat du FN est sensible aux mêmes questions que l’électorat du RPR dont la régulation de l’immigration ». C’est ce même Pasqua qui va marquer le rapport de la droite et des migrations lorsqu’elle revient au pouvoir en 1986. Lorsque la droite revient au pouvoir en mars 1986, elle y arrive avec une liste de priorités parmi lesquelles l’immigration tient une place importante. La loi Pasqua est avant tout une suppression de certaines mesures prises par la gauche en matière d’immigration : elle rend aux préfets le droit de prononcer la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière et elle rétablit le régime d’expulsion avant 1981. La nouveauté majeure qu’apporte dans son sillage la loi Pasqua, c’est la manière dont elle va être pratiqué et présenté par la Droite. Alors que les contrôles plus sévères sous Giscard d’Estaing était défendu par la conjecture économique, ici l’objectif affiché est de « lutter contre l’immigration clandestine et l’immigration importée ». La migration est donc vue comme un danger, un risque sécuritaire pour la France. Il y aussi l’idée que l’infusion à trop haute dose d’étranger en France est une menace pour l’identité nationale. Cette défiance de l’étranger et des migrations est mise en scène de manière spectaculaire par le gouvernement Chirac. Quelques jours après le vote de la Loi Pasqua, un avion rempli de plus de 250 clandestins maliens quittent la France pour aller au Mali. Derrière l’identité nationale et la sécurité intérieur, la droite classique retrouve une idéologie affichée sur la question des migrations et ne se contentent plus de suivre les fluctuations du marché pour fonder sa politique migratoire.

**=> Noter que cette 1ère loi Pasqua de 1986 est aggravé par une 2nde loi Pasqua en 1993.**

En somme, il y a une distinction à faire entre l’électorat de droite et les gouvernements de droite. Depuis les années 1880n l’électorat de droite est majoritairement hostile à l’immigration et aux nouveaux arrivants, et favorables à l’exclusion automatique des étrangers en situation irrégulière. Le plus souvent, l’électorat de droite est plus radicale que les gouvernements et la frontière entre cette électorat et celui de l’extrême droite est poreuse. Tandis que la différence entre la droite et l’extrême droite en matière d’immigration est plus nette. L’extrême droite est antisystème et anti-immigration de manière récurrente alors que la droite est légaliste et peut être amené à défendre des mesures qui favorisent l’arrivée d’une main d’œuvre étrangère. Cependant, on remarque que depuis les années 1980, le thème de l’immigration pour la droite, s’autonomise de plus en plus de la question économique, et que certains cadres de droite défendent un contrôle plus stricte des frontières, non en raison de la conjoncture économique mais selon une logique sécuritaire voire culturelle, c’est le cas de Pasqua.

Bibliographie : **Présentation de la bibliographie à revoir : commencer par l’auteur, puis le titre de l’ouvrage, enfin l’année.**

*Les Droites en France* – René Rémond, Flammarion, 1954 **Un classique mais qui commence à être daté.**

*Histoire des droites en France de 1815 à nos jours* - Gilles Richard Perrin, Collection « Recherches Tempus », 2023 **OK**

*Exilés, réfugiés, étrangers France 1848-1986* - Delphine Diaz (dir), Atlande, 2025

*Histoire de l'extrême droite en France* - Michel Winock, Points, 1993

Sources internet : **Sites trop généraux.**

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\_de\_l%27immigration\_en\_France#Troisi%C3%A8me\_vague\_d'immigration\_(1945\_-\_1980)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l'immigration_en_France" \l "Troisième_vague_d'immigration_(1945_-_1980))

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\_des\_partis\_politiques\_sous\_la\_Troisi%C3%A8me\_R%C3%A9publique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_partis_politiques_sous_la_Troisième_République)